



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 14418

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la formation des enseignants, et plus particulièrement sur la nécessité de favoriser la formation continue. A un moment où une réflexion est menée sur l'amélioration des savoirs et sur une nécessaire réforme de notre système éducatif, la question de la formation des enseignants apparaît comme fondamentale. C'est en effet la formation continue qui permet à l'enseignant de mieux s'adapter à l'évolution des apprentissages autant qu'à celle des élèves. Elle est un excellent outil destiné à valoriser la formation initiale et à renforcer le savoir acquis par l'expérience. Or cette formation continue n'est aujourd'hui que de deux jours et demi par an pour chaque enseignant, et surtout elle demeure facultative. En outre, il n'existe pas de formation spécifique qui permettrait aux enseignants des ZEP de faire face à des situations difficiles auxquelles ils n'ont pas été préparés. L'échange des expériences et la recherche de méthodes adaptées à des situations spécifiques peut être un bon vecteur de lutte contre l'échec scolaire dans les quartiers difficiles, souvent ressenti à tort comme un échec personnel de l'enseignant. Ce suivi que permet la formation continue lui permettrait, à des moments particuliers de sa carrière, de se ressourcer. De ce point de vue, il existe également un besoin important de formation des formateurs. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce point et les mesures concrètes qu'il compte prendre pour favoriser et développer la formation continue.

Texte de la réponse

Face à une demande sociale croissante d'instruction, d'éducation et de socialisation des jeunes, la formation professionnelle des enseignants représente aujourd'hui un enjeu important du système éducatif. La formation professionnelle continuée, mieux articulée avec la formation initiale, doit offrir à chaque enseignant la possibilité d'enrichir sa culture professionnelle, permettre une actualisation régulière de l'ensemble des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'accomplissement de ses missions et accompagner les évolutions du système éducatif en permettant de développer les compétences requises par les rénovations engagées. Depuis la rentrée scolaire 1998-1999, une organisation nouvelle des dispositifs académiques de formation continue se développe progressivement ; elle correspond à un partage des compétences qui en confie aux recteurs la maîtrise d'ouvrage et aux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) la maîtrise d'oeuvre. La volonté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lier étroitement formation initiale et formation continue, de renforcer la dimension universitaire de la formation continue et de rapprocher la formation des enseignants du premier et du second degré, inscrit dans la durée l'acquisition des compétences professionnelles multiples et complexes, exigées par l'exercice d'un métier dont les évolutions sont profondes. La nouvelle configuration de la formation des enseignants doit notamment permettre, par des actions d'accompagnement des projets pédagogiques et éducatifs dans les établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire, de favoriser la prise en charge de la diversité des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14418

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2732

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 793